

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-052 du 17 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix sept avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 08 avril 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – E. COTTEL - G. WATSON – P. LAGUILLER - V. HERMANT – F. LETURCQ -
MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – Y. BONNERRE - L. GABRELLE – B. VAILLANT – B.
CAILLE - D. WERBROUCK – J.C. GODEVELLE – G. DUE – D. REBOUT – M. REBOUT – E.
BURDIAC – H. COPIN – J.P. LORENT - L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.
VASSEUR – M. POUILLAUDE – M. BLONDEL – S. LEJEUNE

M. Y. BONNERRE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme M. BONIFACE,
Mme E. COTTEL, absente et excusée, qui a été suppléée par M. G. DHORDAIN,
M. B. CAILLE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme G. THUEUX,
Mme G. WATSON, absente et excusée, qui a été suppléée par M. M. CANNONNE,
Mme P. LAGUILLER, absente et excusée, qui a été suppléée par M. Ch. TABARY,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, qui a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,

M. D. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. BRONNIART,
M. H COPIN, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.F. LALY,
M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,

OBJET : **Syndicat Mixte du Sage de l'Escaut**
 Désignation d'un délégué suppléant

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la collectivité dans tous les organismes extérieurs pour lesquels la collectivité est membre.

Monsieur le Président rappelle que l'Intercommunalité est membre pour une partie de son territoire (Partie Est du territoire intercommunal) du Syndicat Mixte du Sage de l'Escaut. A ce titre, Monsieur DAMBRINE, Conseiller Communautaire, Maire de la Commune de TRESCAULT a été désigné pour représenter la collectivité au sein du Comité Syndical gestionnaire du ce SAGE.

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de compléter cette désignation par la nomination d'un délégué suppléant.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Monsieur Jean Marie LECORNET se déclare candidat pour occuper cette fonction.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, Monsieur le Président déclare Monsieur Jean-Marie LECORNET, Conseiller Communautaire, Maire de la Commune de VILLERS-AU-FLOS, élu, à l'unanimité des suffrages exprimés, délégué suppléant au Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 avril 2015 et transmission en Préfecture le 17 avril 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 17 avril 2015 et transmission
en Préfecture le 17 Avril 2015

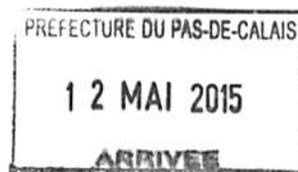
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,


Jean-Jacques COTTEL.



2015-052- 17/04/2015
SAGE DELEGUE SYNDICAL